

Plan de protection

Trophée du St-Bernard – Edition 2022

Vendredi 11.02.2022 et Samedi 12.02.2022 – Remise des dossards

La remise des dossards se fait dans le couloir de la salle polyvalente. Deux files seront organisées, à deux endroits différents :

- Grand parcours : le long du couloir/bar, en sens unique, avec sortie par la porte secondaire.
- Petit parcours : dans la salle « aula », en sens unique, avec sortie par la porte de la salle de l'aula.
- 10 personnes maximum présentes en même temps, par file, y compris les bénévoles.
- Port du masque obligatoire en tout temps lors de la remise des dossards et lors des déplacements. Les bénévoles présents veilleront au respect de cette règle.
- Une file d'attente sera organisée à l'extérieur du bâtiment. Les personnes qui attendent de pouvoir entrer devront garder une distance minimale d'1m50 entre elles. Un marquage au sol sera effectué.
- Du gel désinfectant sera à disposition à l'entrée du bâtiment. Chaque personne devra donc se désinfecter les mains avant de pénétrer dans le bâtiment.
- Si une personne présente des symptômes du Covid19 elle se verra refuser l'entrée.

Vendredi 11.02.2022 – Breafing technique des coureurs

Samedi 12.02.2022 – Repas à l'intérieur

Accès à la salle (uniquement avec le certificat covid 2G)

- Vérification des certificats covid 2G, avec cartes d'identité par deux personnes à l'entrée de la salle pour toutes les personnes accédant à la salle (coureurs, membres de l'organisation, bénévoles, etc.). Ceci pour les personnes de plus de 16 ans.

Afin de contrôler l'authenticité et la validité des certificats, les deux vérificateurs disposeront de l'application « Covid Certificate Check » pour vérifier les codes QR. Seule cette mesure permet de garantir que le certificat présenté et les données qu'il contient sont authentiques et n'ont pas été manipulées. L'apparence de l'application du détenteur du certificat (application COVID Certificate) pourrait être simulée. C'est pourquoi l'application n'autorise pas le défilement manuel, la « vérification à vue » ou l'utilisation du bouton « Actualiser ». Le bouton « Actualiser » de l'application ne sert qu'au titulaire du certificat pour voir si celui-ci est encore valable. Les mêmes responsables demanderont ensuite une pièce d'identité avec une photo afin de comparer le nom et la date de naissance aux informations de l'application. S'il s'agit d'un certificat COVID suisse ou d'un autre certificat compatible avec le certificat COVID numérique de l'UE, la personne qui procède au contrôle dans l'application « COVID Certificate Check » voit alors les données suivantes :

*nom ;
prénom ;
date de naissance ;
résultat de la vérification : vert (valable) ou rouge (pas valable).*

Pour s'assurer que le code QR présenté appartient bien à la personne, il convient de vérifier :

- *que le nom et la date de naissance apparaissant dans l'application « COVID Certificate » correspondent avec les données figurant sur le document d'identité présenté (avec photo, p. ex. carte d'identité, passeport, permis de conduire, permis de séjour, carte d'étudiant, SwissPass ou la CarteCulture de Caritas) ;*
- *que la photo figurant sur le document d'identité correspond à la personne.*

Remarque :

Pour les personnes qui ne peuvent ni se faire vacciner ni se faire tester, une attestation médicale peut être acceptée pour accéder à des domaines où le certificat est obligatoire. Dans ce cas, il faut vérifier si l'attestation confirme que la personne concernée ne peut ni se faire vacciner ni se faire tester. En complément, une comparaison avec un document d'identité qui comporte une photo doit permettre de confirmer que l'attestation appartient effectivement à la personne qui se présente.

- Remise d'un bracelet à toute personne ayant son certificat avec une validité jusqu'à minimum samedi 12.02.2022 à 15h00. Les bracelets ne sont pas interchangeables et seront attachés directement aux poignets des personnes concernées par les bénévoles, afin d'éviter tout abus ou tricherie.

2 couleurs de bracelets différentes : 1 pour les personnes possédant le certificat 2G et une autre couleur pour les personnes ayant le certificat 3G.

- Obligation à tous les coureurs de passer par la salle polyvalente pour retirer son bracelet (et non seulement 1 coureur par équipe).
- Port du masque obligatoire dans les files d'attente et en position debout à l'intérieur de la salle. Seulement lors de la consommation assise le masque peut être retiré. Les bénévoles présents veilleront au respect de cette règle.
- Une file d'attente sera organisée à l'extérieur du bâtiment. Les personnes qui attendent de pouvoir entrer devront garder une distance minimale d'1m50 entre elles. Un marquage au sol sera effectué.
- Du gel désinfectant sera à disposition à l'entrée du bâtiment ainsi qu'à l'intérieur de la salle. Chaque personne devra donc se désinfecter les mains avant d'entrer dans la salle.
- Des affiches « Masque obligatoire » seront posées à différents points stratégiques.
- Si une personne présente des symptômes du Covid19 elle se verra refuser l'entrée.
- Désinfection régulière des surfaces de contact.
- Mise à disposition de poubelle fermée à la sortie de la salle, dans le concept du tri des déchets.
- Aération régulière des locaux.

Samedi 12.02.2022 – Bus navette Orsières-La Fouly

- Port du masque obligatoire à l'intérieur des bus navette, selon les normes en vigueur dans les transports publics.

Samedi 12.02.2022 – Course de ski-alpinisme

- Course à l'extérieur. 2 départs. Environ 350 concurrents au 1^{er} départ et environ 150 concurrents au 2^{ème} départ.
- Contrôle du bracelet 3G pour accéder à la zone de départ de la course. Le zone de départ sera bien délimitée au moyen de barrières et banderoles. L'entrée sera limitée à un seul endroit et serré afin de pouvoir contrôler chaque personne y accédant.
- Du gel désinfectant sera à disposition à l'entrée de la zone de départ.
- Un contrôle via l'application « Covid Certificate Check » sera également mis en place si un concurrent ne serait pas en possession de son bracelet, selon les règles suivantes :

Afin de contrôler l'authenticité et la validité des certificats, les deux vérificateurs disposeront de l'application « Covid Certificate Check » pour vérifier les codes QR. Seule cette mesure permet de garantir que le certificat présenté et les données qu'il contient sont authentiques et n'ont pas été manipulées. L'apparence de l'application du détenteur du certificat (application COVID Certificate) pourrait être simulée. C'est pourquoi l'application n'autorise pas le défilement manuel, la « vérification à vue » ou l'utilisation du bouton « Actualiser ». Le bouton « Actualiser » de l'application ne sert qu'au titulaire du certificat pour voir si celui-ci est encore valable. Les mêmes responsables demanderont ensuite une pièce d'identité avec une photo afin de comparer le nom et la date de naissance aux informations de l'application. S'il s'agit d'un certificat COVID suisse ou d'un autre certificat compatible avec le certificat COVID numérique de l'UE, la personne qui procède au contrôle dans l'application « COVID Certificate Check » voit alors les données suivantes :

nom ;

prénom ;

date de naissance ;

résultat de la vérification : vert (valable) ou rouge (pas valable).

Pour s'assurer que le code QR présenté appartient bien à la personne, il convient de vérifier :

- *que le nom et la date de naissance apparaissant dans l'application « COVID Certificate » correspondent avec les données figurant sur le document d'identité présenté (avec photo, p. ex. carte d'identité, passeport, permis de conduire, permis de séjour, carte d'étudiant, SwissPass ou la CarteCulture de Caritas) ;*
- *que la photo figurant sur le document d'identité correspond à la personne.*

Remarque :

Pour les personnes qui ne peuvent ni se faire vacciner ni se faire tester, une attestation médicale peut être acceptée pour accéder à des domaines où le certificat est obligatoire. Dans ce cas, il faut vérifier si l'attestation confirme que la personne concernée ne peut ni se faire vacciner ni se faire tester. En complément, une comparaison avec un document d'identité qui comporte une photo doit permettre de confirmer que l'attestation appartient effectivement à la personne qui se présente.

- Environ 100 spectateurs sont attendus le long du parcours, toujours à l'extérieur. Les différents groupes de spectateurs sur le parcours doivent respecter une distance d'1m50 entre eux. Cette règle sera rappelée par le speaker.

Samedi 12.02.2022 – Proclamation des résultats

- La proclamation des résultats aura lieu à l'extérieur, dans l'amphithéâtre de la salle polyvalente.
- Seules les personnes ayant le certificat 3G pourront y assister.
- Un bénévole contrôlera l'accès à l'amphithéâtre, soit en contrôlant le bracelet, soit en contrôlant le certificat via l'application « Covid Certificate Check », en appliquant les règles suivantes :

Afin de contrôler l'authenticité et la validité des certificats, les deux vérificateurs disposeront de l'application « Covid Certificate Check » pour vérifier les codes QR. Seule cette mesure permet de garantir que le certificat présenté et les données qu'il contient sont authentiques et n'ont pas été manipulées. L'apparence de l'application du détenteur du certificat (application COVID Certificate) pourrait être simulée. C'est pourquoi l'application n'autorise pas le défilement manuel, la « vérification à vue » ou l'utilisation du bouton « Actualiser ». Le bouton « Actualiser » de l'application ne sert qu'au titulaire du certificat pour voir si celui-ci est encore valable. Les mêmes responsables demanderont ensuite une pièce d'identité avec une photo afin de comparer le nom et la date de naissance aux informations de l'application. S'il s'agit d'un certificat COVID suisse ou d'un autre certificat compatible avec le certificat COVID numérique de l'UE, la personne qui procède au contrôle dans l'application « COVID Certificate Check » voit alors les données suivantes :

*nom ;
prénom ;
date de naissance ;
résultat de la vérification : vert (valable) ou rouge (pas valable).*

Pour s'assurer que le code QR présenté appartient bien à la personne, il convient de vérifier :

- *que le nom et la date de naissance apparaissant dans l'application « COVID Certificate » correspondent avec les données figurant sur le document d'identité présenté (avec photo, p. ex. carte d'identité, passeport, permis de conduire, permis de séjour, carte d'étudiant, SwissPass ou la CarteCulture de Caritas) ;*
- *que la photo figurant sur le document d'identité correspond à la personne.*

*Remarque :
Pour les personnes qui ne peuvent ni se faire vacciner ni se faire tester, une attestation médicale peut être acceptée pour accéder à des domaines où le certificat est obligatoire. Dans ce cas, il faut vérifier si l'attestation confirme que la personne concernée ne peut ni se faire vacciner ni se faire tester. En complément, une comparaison avec un document d'identité qui comporte une photo doit permettre de confirmer que l'attestation appartient effectivement à la personne qui se présente.*

Remarques

- Tous les bénévoles engagés pénétrant dans la salle seront également soumis à la vérification de leur certificat Covid. Ils seront personnellement avertis de cette mesure.
- Le chef de chaque équipe (concurrents) sera personnellement averti (par mail) de ces mesures et sera prié d'en informer ses co-équipiers. Ces indications seront également clairement indiquées sur notre site internet et annoncé sur les réseaux sociaux la semaine précédent la course, notamment pour les accompagnants.
- Si la course est reportée au dimanche 13.02.2022, tous les horaires sont reportés de 24h.

Personne de contact

- Coordonnées de la personne responsable de faire respecter les mesures sanitaires (s'engage à être joignable tous les jours de 8h à 18h, durant les 7 jours précédents et suivants la manifestation :

Karyne Gross – Ch. de la Blantze 8 – 1945 Liddes

079/214.85.48 - karineb@dransnet.ch